Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 075-237500079-20251218-2025_315-AU

Région îledeFrance

Conseil régional

MOTION DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

Réclamant la libération immédiate et sans conditions du journaliste français Christophe Gleizes condamné injustement à une peine de prison de sept ans en Algérie

Considérant que Christophe Gleizes, journaliste français, est injustement détenu en Algérie depuis juin 2025 ;

Considérant le verdict de la Cour d'appel de Tizi Ouzou du 3 décembre 2025, confirmant la peine de sept ans de prison prononcée en première instance contre Christophe Gleizes ;

Considérant les faits d'« apologie du terrorisme » parfaitement infondés qui lui sont reprochés ;

Considérant que la liberté de la presse constitue le socle de toute société démocratique et que la détention prolongée d'un journaliste porte atteinte aux valeurs partagées de respect des droits humains fondamentaux ;

Considérant que l'Algérie est signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et qu'elle s'est engagée à garantir et à promouvoir la liberté d'expression, dans le respect de ses obligations internationales ;

Considérant l'attachement indéfectible de la région Ile-de-France aux principes de liberté d'expression, de liberté de la presse et de protection des journalistes dans l'exercice de leur mission ;

Considérant que la région Ile-de-France s'est toujours mobilisée pour la libération des otages français détenus, à l'image de l'action résolue que nous avons menée en soutien à la libération de Boualem Sansal ;

Considérant l'émotion légitime suscitée par la détention de Christophe Gleizes ainsi que la mobilisation de Reporters sans frontières (RSF), du mouvement sportif et des organisations de défense de la liberté de la presse ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 075-237500079-20251218-2025_315-AU

Le Conseil régional :

EXPRIME son soutien total au journaliste français Christophe Gleizes et sa solidarité entière à sa famille et à ses proches ;

DENONCE la confirmation de la condamnation en appel de Christophe Gleizes à une peine de sept ans de prison ferme ;

RECLAME sa libération immédiate et inconditionnelle ;

INVITE le Gouvernement français à mettre la libération de Christophe Gleizes au cœur des discussions futures avec le gouvernement algérien ;

APPELLE les autorités françaises à agir auprès des autorités algériennes pour que la libération de Christophe Gleizes soit prononcée dans les plus brefs délais.